

100% santé : hausse des cotisations de complémentaire santé pour les seniors

Publié le 13 mai 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Mise en œuvre de 2019 à 2021, la réforme du 100% santé offre aux personnes couvertes par un contrat de complémentaire santé responsable des paniers de biens sans reste à charge pour des prothèses dentaires, des prothèses auditives et des lunettes. Elle contribue à augmenter les primes (ou cotisations) des contrats de complémentaire santé.

Une étude (https://www.vie-publique.frhttps://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/250429_ER_reforme-du-100-sante) publiée le 29 avril 2025 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) analyse l'évolution des primes d'assurance des contrats de complémentaire santé (<https://www.vie-publique.frhttps://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20286>), selon l'âge des assurés entre 2019 et 2021.

Amélioration de l'accès aux soins des plus âgés

Entre 2019 et 2021, l'étude note une **hausse du nombre de personnes recourant** :

- à des prothèses auditives (+75%) ;
- à une prothèse dentaire (+17%) ;
- à des lunettes (+17%). Le taux de recours au panier du 100% santé (<https://www.vie-publique.frhttps://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/100pourcent-sante/>) sur ce poste de soins atteint 16%, contre 39% en audiologie et 57% en dentaire.

L'accès accru à ces trois postes concerne surtout les 60 ans ou plus. 4,1% des 70-79 ans ont acheté un équipement d'audiologie en 2021, contre 2,2% en 2018 (+83%). Pour les 80-89 ans, ces taux s'élèvent à 6,7% en 2021 et 4,1% en 2018 (+64%). Le recours aux prothèses dentaires augmente plus faiblement et touche davantage les 60-69 ans (13,5% en 2021 contre 11,4% en 2018) et les 70-79 ans (12,8% et 10,6%).

Forte hausse des remboursements des mutuelles sur le 100% santé

Les organismes complémentaires doivent couvrir le reste à charge des biens du panier 100% santé. Après avoir stagné de 2019 à 2020, leurs dépenses pour les postes du 100% santé augmentent donc de 2,2 milliards d'euros en 2021 (+30%) puis modérément (+6% en 2023 par rapport à 2021). La hausse, croissante avec l'âge des assurés, est atténuée par les effets de la **crise sanitaire** liée au Covid-19. Durant la pandémie :

- la population consommant moins de soins, les remboursements des mutuelles sur les autres postes baissent de 1,8 milliard d'euros en 2020 (-9%). Ils restent ensuite inférieurs à leur niveau d'avant-crise et le dépassent en 2023 ;
- les organismes complémentaires s'acquittent en 2020 et 2021 d'une contribution exceptionnelle aux dépenses de santé, qui représente respectivement 2,6% et 1,3% des primes collectées (soit 1,5 milliard d'euros au total).

Évolution de la dépense des organismes complémentaires par poste de soins, entre 2019 et 2021

(En millions d'euros)

Prothèses dentaires*	1 623
Audioprothèses*	473
Lunettes*	70
Soins d'auxiliaires médicaux et sages-femmes	49
Laboratoire	40
Transports sanitaires et cures thermales	-71
Soins hospitaliers	-105
Autres	-162
Médecins généralistes et spécialistes	-193
Médicaments	-501

*Postes du 100% santé.

Note : Le poste « Autres » inclut les lentilles, les autres dispositifs médicaux hors audioprothèses et hors lunettes (lentilles, prothèses, pansements, etc.), et les soins dentaires.

Lecture : Entre 2019 et 2021, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) prise en charge par les organismes complémentaires a baissé de 500 millions d'euros concernant les dépenses de médicaments, mais a augmenté de 1,6 milliard d'euros concernant les prothèses dentaires.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Drees, comptes de la santé](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Des cotisations mensuelles majorées après 40 ans

Le coût assurantiel généré par la meilleure couverture du panier 100% santé se répercute sur les primes des contrats. Entre 2019 et 2021, **la cotisation mensuelle moyenne des contrats individuels augmente au-delà de 40 ans** : de 87 à 93 euros pour un assuré de référence de 60 ans (+7%), de 115 à 127 euros à 75 ans (+11%) et de 130 à 146 euros à 85 ans (+12%). Elle ne varie pas à 40 ans (59 euros) et baisse de 36 à 33 euros (-7%) à 20 ans.

En comparaison, la prime mensuelle moyenne des contrats collectifs, qui couvrent essentiellement des personnes d'âge actif, reste stable (68 euros en 2021 contre 66 euros en 2019).

La hausse des primes est plus forte pour les assurés âgés ayant un contrat peu couvrant ou de milieu de gamme. Elle est susceptible de se poursuivre car le recours aux postes du 100% santé et la connaissance de ce dispositif progressent. En 2023, par exemple, la consommation en soins dentaires, en optique et en audioprothèses a crû de 5,9%.

En bref

Réforme "100% santé" : premier bilan d'un dispositif encore peu connu (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/285649-reforme-100-sante-un-dispositif-encore-peu-connu>)

18 juillet 2022